

Commission des affaires étrangères

■ Caractéristiques

- Base juridique constitutionnelle : article 45a, par. 1, de la Loi fondamentale
- 36 membres (13 CDU/CSU, 13 SPD, 4 FDP, 3 LA GAUCHE, 3 ALLIANCE 90/LES VERTS)
- Président : Ruprecht Polenz, membre du Bundestag (CDU/CSU)
- Vice-président : Hans-Ulrich Klose, membre du Bundestag (SPD)
- env. 25 réunions par an
- 4 sous-commissions
 - Désarmement, contrôle des armements et non-prolifération
 - Nations Unies
 - Mondialisation et échanges extérieurs
 - Politique extérieure en matière de culture et de formation

■ Missions

- Participation à la politique étrangère (Articles 23, par. 1, phrase 2 ; 24, par. 1 ; 59, par. 2 ; 73, par. 1, point 1, de la Loi fondamentale)
- Suivi et contrôle parlementaire de la politique extérieure du gouvernement fédéral
- Ratification des traités internationaux
- Compétence de fond au Bundestag pour les décisions relatives à l'engagement de la Bundeswehr à l'étranger
 - actuellement, 9 engagements à l'étranger, avec plus de 9 000 soldats

■ Thèmes

- e. a.
- Balkans
- Caucase
- Asie centrale
- Proche-Orient
- Irak
- Iran
- Afghanistan
- Afrique
- Asie
- Europe
- Relations transatlantiques
- Russie
- Pays en transition
- Amérique latine

■ Instruments

- Réunions de la commission
- Réunions des quatre sous-commissions
- Visites reçues
 - env. 150 – 200 délégations et visites individuelles par an (chefs d'État, Premiers ministres, ministres des Affaires étrangères, présidents de Parlement, parlementaires, ambassadeurs, hauts représentants de l'UE et d'organisations internationales ou d'ONG etc.)
- Visites effectuées
 - Voyages de délégations ou individuels en rapport avec les points de discussion de la commission des affaires étrangères et de ses sous-commissions